

Dépenses pour véhicule de fonction

Paragraphe 19 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2024-2025

Informations complémentaires :

Aucune dépense pour véhicule de fonction.